

DOSSIER DE PRESSE 23/01/24

AVEC KAROS, SUD VENDÉE LITTORAL LE TURBO SUR LE COVOITURAGE !

MET

À partir du 23 janvier 2024, les habitants de Sud Vendée Littoral peuvent bénéficier d'un nouveau service de covoiturage. C'est le fruit d'un partenariat inédit signé entre la Communauté de communes, la Région des Pays de la Loire et l'application Karos pour favoriser la mobilité, notamment sur les déplacements domicile-travail.



La mobilité est un enjeu crucial aujourd'hui, et le sera encore davantage dans les années à venir. Pour les habitants, qui cherchent des solutions faciles et économes, pour les entreprises, qui souhaitent faciliter les déplacements de leurs employés ou collaborateurs, mais aussi pour les territoires désireux d'activer tous les leviers pour contribuer à la fluidité des transports et réduire l'impact sur l'environnement.

Dans cette optique, la Communauté de communes a choisi Karos, application nationale de covoiturage du quotidien, pour agir concrètement sur l'autosolisme et transformer la voiture en un moyen de transport collectif. Dès le 23 janvier 2024, en partenariat avec la Région

des Pays de la Loire, ce nouveau service vient enrichir l'offre présente sur le territoire (transport à la

Siège administratif – 107, Av. du Maréchal de Lattre
de Tassigny, 85 400 Luçon
+33 (0)2 51 97 64 64

mobilites@sudvendeelittoral.fr



Sud Vendée Littoral (demande, déplacement solidaire, transports collectifs, etc.).



POURQUOI COVOITURER ?

67 % des trajets réalisés en voiture sont des trajets domicile-travail.

Aujourd'hui en France, le réflexe majoritaire pour aller travailler est le recours à la voiture individuelle, avec une moyenne de 25 km parcourus au quotidien, et de 1,1 personnes pour un trajet domicile-travail. En Sud Vendée Littoral, 85% des déplacements réguliers sont effectués en voiture individuelle. Ainsi en s'engageant en faveur du covoiturage, l'enjeu est donc d'augmenter le remplissage des voitures pour permettre aux habitants de viser un gain de temps et de coût, qu'il soit financier ou environnemental, sur une part importante de leurs déplacements réguliers.



L'avantage du covoiturage quotidien est de compenser ses frais de voiture tout au long de l'année, mais pas seulement : au-delà des économies réalisées (en moyenne 97 € par mois), le covoiturage peut venir compléter une offre de transport collectif, permettre une mise en relation avec des covoitureurs, etc.



UNE OFFRE SPÉCIFIQUE EN SUD VENDÉE LITTORAL



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Au titre du partenariat engagé avec la Région des Pays de la Loire, une offre spécifique est mise en place en Sud Vendée

 Gain conducteur : 1,50 € par trajet	 Participation
À chaque covoiturage, pour des trajets entre 5 et 60 km, le conducteur reçoit 1,50 € jusqu'à 15 km, puis 0,10 € / km supplémentaire	Pour des trajets aller paie 0,50 € par trajet km
Le plafond est de 84 € par mois d'incitations financières et de maximum 6 trajets par jour	Un trajet très a déplacements au qu



Littoral : à l'occasion de ce lancement, 10 trajets passagers sont offerts pour le grand public, et 6 mois de trajets passagers sont offerts pour les entreprises partenaires. Par ailleurs, les trajets réalisés avec Karos sont subventionnés afin de proposer des tarifs accessibles à tous :

Un exemple concret



Sud
Si l'on prend l'exemple d'un trajet entre Luçon et Saint Hermine (16 km sur Google Maps), voilà ce que donne le calcul réalisé par l'appli :

- Pour le conducteur : il perçoit un minimum par passager transporté de 1,50 € pour les 15 premiers kms + 0,10 cts pour le km supplémentaire soit = 1,6 €. Le versement est effectué par la plateforme Karos.

- Pour le passager : le trajet ne lui coûte que 0,50 € car il bénéficie d'une subvention de 1,50 € pour les 25 premiers kms. Il pourra bénéficier de ce soutien financier 2 fois par jour correspondant à un aller-retour.

ZOOM SUR LA PRIME DE COVOITURAGE DE 100 € DU GOUVERNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'État met en place une [prime covoiturage de 100€](#) pour soutenir le covoiturage. Les conducteurs devront utiliser une application comme Karos, et recevront la prime sous la forme d'un versement progressif. **Une première partie au 1^{er} covoiturage et le reste au 10^e covoiturage, dans un délai de 3 mois** à compter de son 1^{er} covoiturage.

Sur Karos, la prime est versée en **deux versements de 50 €**. Les bénéficiaires disposent de la prime comme bon leur semble, car elle est directement versée sur leur compte en banque. **Tout se passe directement dans l'application.**

KAROS, UNE APPLICATION ADAPTÉE AU TERRITOIRE

L'objectif est que l'application s'intègre parfaitement aux habitudes des habitants de Sud Vendée Littoral. Celle-ci permet donc de combiner plusieurs modes de transports (bus, covoiturage, etc.) ou de choisir celui le plus adapté à son trajet, facilitant ainsi l'intermodalité en s'appuyant sur le réseau de transport existant.

Pour être covoitureur sur Karos c'est très simple ! Une fois l'application téléchargée gratuitement, il suffit de définir son rôle (passager ou conducteur), puis de renseigner ses adresses de domicile et de travail. Ensuite, l'application propose les profils disponibles sur le trajet. L'utilisateur n'a plus qu'à faire son choix.

UNE INFORMATION SPECIFIQUE AUX ENTREPRISES



Sud ^{cc} Une présentation de l'application Karos est programmée spécialement à destination des entreprises du territoire, afin qu'elles découvrent les avantages pour leurs collaborateurs, à l'occasion de deux petits-déjeuners du service Économie :

- **Mardi 6 février 2024 à 8h (accueil à partir de 7h30)** : salle des Albizias sur le parc d'activités du Vendéopôle, 94 avenue des Frênes, 85210 Saint-Jean-de-Beugné.
- **Mercredi 14 février 2024 à 8h (accueil à partir de 7h30)** : salle des fêtes, 5 rue de l'Hôtel de ville, 85 400 Luçon.

CONTACTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL

107, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85400 Luçon

Tel. 02 51 97 64 64

mobilites@sudvendeelittoral.fr

www.cc-sudvendeelittoral.fr

Conception : service Communication CC SVL / crédit photo : © L'Ours en plus – CC SVL.



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

